



Dossier - Instrumentum mensis Martii pro lectura Magisterii Summi Pontifici Benedicti XVI, pro evangelizatione in terris missionum

Le mois de mars a vu notamment deux interventions très importantes du Pape Benoît XVI: la publication de l'Exhortation Apostolique post-synodale « Sacramentum Caritatis » sur l'Eucharistie, source et sommet de la vie et de la Mission de l'Eglise, et le discours aux membres du Congrès sur les « 50 ans du Traité de Rome - Valeurs et perspectives pour l'Europe de demain », organisé par la commission des Episcopats de la communauté européenne (COMECE).

Avec l'Exhortation post-synodale, la XI^e Assemblée Ordinaire du synode des Evêques (2-23 octobre 2005) « trouve son fruit le plus mûr », a déclaré le Cardinal Angelo Scola, Patriarche de Venise qui fut le Rapporteur Général du Synode, lors de la présentation du document. « Si, d'une part l'Exhortation Apostolique est le fruit le plus mûr d'un chemin parcouru, d'autre part elle pose explicitement l'objectif d'ouvrir la voie à d'autres approfondissements. Elle vise en effet à expliciter plusieurs lignes fondamentales d'engagement, destinées à donner à l'Eglise un élan nouveau et une ferveur eucharistique ».

L'Exhortation comprend trois parties, et chacune d'elles approfondit une des trois dimensions de l'Eucharistie : eucharistie, mystère à croire ; eucharistie, Mystère à célébrer ; Eucharistie, mystère à vivre. Ces parties « sont tellement liées que leurs contenus s'éclairent mutuellement. D'ailleurs, un gain significatif du travail synodal est précisément le dépassement de certains dualismes - par exemple ceux entre foi eucharistique et rite, entre célébration et adoration, entre doctrine et pastorale - parfois toujours présentes dans la vie de la communauté ecclésiale et dans la réflexion théologique ».

D'autre part, le discours adressé par le Pape Benoît XVI à la commission des Episcopats de la Communauté européenne, revêt une grande importance. Le Saint-Père rappelle les racines chrétiennes qui ont formé le continent européen, puis il explique comment « une communauté qui se construit sans respecter la dignité authentique de l'être humain, en oubliant que chaque personne est créée à l'image de Dieu, finit par ne faire le bien pour personne ». Il déclare aussi : « Voilà pourquoi il est toujours plus indispensable que l'Europe se garde de prendre cette attitude pragmatique, actuellement très répandue, qui justifie systématiquement le compromis sur les valeurs humaines essentielles, comme s'il était inévitable d'accepter un soi-disant moindre mal.. Quand, ensuite, sur ce pragmatisme, se greffent des tendances et des courants laïcs et relativistes, on en arrive par nier aux chrétiens le droit même d'intervenir en tant que tels dans le débat public, ou, du moins, on ne tient pas compte de leur contribution en l'accusant de vouloir protéger des privilèges injustifiés. Dans le moment historique actuel, et face aux nombreux problèmes qui la marquent, l'Union européenne, pour être un garant valable de l'état de droit et promoteur efficace de valeurs morales, ne peut pas ne pas reconnaître avec clarté l'existence certaine d'une nature humaine stable et permanente, source de droits communs à tous les individus, y compris ceux-là mêmes qui les nient. Dans ce contexte, il faut sauvegarder le droit à l'objection de conscience, chaque fois que les droits de l'homme sont violés ».

> LINKS

Instrumentum mensis Martii (300kb) >>: http://www.fides.org/fra/dossier/2007/dossier_bxvi_marzo2007.doc